

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2025

Présents :

Lisa DEBAUD, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIÈRE, Virgile HAUTCHAMP, Miao LIN-ZUCKER, Cécile MARIN, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés

Edouard BOULLE, Thibault BOULVAIN, Elliott BIZE, Lisa FITOUSSI, Élise GALY JAMMOU PREFONTAIN, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC.

Assistaient à la séance :

Lamiss AZAB	Chargée de mission
Anne Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Emmanuel GUÉRIN	Vice-doyen de l'École du climat
Ariane JOAB-CORNU	Directrice exécutive de l'École du climat
Sylvain QUATRAVAUX	Directeur du centre des Amériques
Olivia REVEILLIEZ	Directrice de la scolarité
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

- I. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)
- II. Projet de double diplôme avec la Columbia Climate School (vote)
- III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 mars 2026 (vote)
- IV. Échange d'informations sur des questions diverses

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

La séance est ouverte à 8 heures 38 par Pierre-Louis PERIN en présentiel et distanciel.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour à tous. Merci de votre présence. Nous démarrons la séance, avec un point sur la reconnaissance des associations étudiantes. Je passe la parole à madame Kate VIVIAN.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)

Kate VIVIAN

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. En l'absence de Baptiste VIVIEN ce matin, je prends le relais pour présenter la toute dernière demande de reconnaissance d'association ; pour cette année universitaire : une association poitevine qui s'appelle Délibertés. Elle a demandé le renouvellement de sa reconnaissance tardivement, mais tout de même dans les délais convenables. Donc, cette demande qui vous est soumise aujourd'hui a déjà reçu l'approbation de la CVE, pour un dossier complet. Et, déposé dans les temps. Je suis à votre disposition, si vous avez besoin de compléments d'information.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il des questions ?

Louise WAGENER

Ce n'est pas une question. En fait, on voulait dire qu'on soutenait très particulièrement cette association dans le contexte actuel, où les prisons explosent, alors même que les chiffres de la délinquance n'augmentent pas. Il nous paraît plus que nécessaire de soutenir ce type d'initiative étudiante, qui œuvre à rendre la vie plus supportable en détention. Parce que, malgré la percée des discours démagogiques qui cherchent à minimiser la réalité de la vie en prison. En réalité, vivre en détention est aujourd'hui profondément insupportable. On est face à des maisons d'arrêt surpeuplées, où les détenus dorment sur des matelas au sol, dans des conditions indignes et insalubres, des surveillants pénitentiaires débordés, eux aussi confrontés à des conditions de travail dégradées, un accès aux soins qui se détériore, des possibilités de travail qui se réduisent, encore sous l'effet de la surpopulation. Et, un renforcement constant des dispositifs de sécurité et de contrôle, au détriment des libertés fondamentales des personnes détenues. Pour nous, il est d'autant plus crucial de soutenir ce type d'initiative, aujourd'hui, dans un contexte politique où les conditions d'intervention en détention se durcissent. La décision du ministre de la Justice d'interdire certaines activités, dites ludiques, en prison s'inscrit dans une logique préoccupante, qui tend à assimiler toute forme d'activité à un privilège injustifié. Il est alors essentiel de rappeler qu'une prison ludique n'existe pas. Penser que certaines activités relèveraient d'un confort inacceptable est une méconnaissance de la réalité carcérale. Toutes ces activités participent à leur façon à la réinsertion. Elles permettent aux personnes détenues de se sentir reconnues, valorisées, encore inscrites dans un cadre social. Elles créent du lien, permettent de développer des compétences. Et, de regagner une part de dignité. Autant d'éléments indispensables, pour envisager un retour à la société, dans des conditions apaisées. En restreignant ces espaces, on fragilise encore davantage des équilibres déjà précaires. Et, on complique le travail de celles et ceux qui s'efforcent de maintenir un minimum d'humanité, derrière les murs. Ainsi, à l'heure où les discours de rejet et d'exclusion gagnent en visibilité, ces initiatives, telles que l'initiative étudiante qui nous est présentée, apparaissent plus que jamais nécessaires. Elles rappellent que la prison ne doit pas être un angle mort de notre société. Et, que les personnes qui y sont détenues restent des sujets de droit. C'est pourquoi à l'UNEF, on est particulièrement heureux et fiers que notre Conseil choisisse d'apporter son soutien à cette association.

Pierre-Louis PERIN

Merci. On sait que ces sujets vous tiennent à cœur, Louise. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Non. Donc, nous pouvons passer au vote. Est-ce qu'il y a des procurations ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Je voudrais saluer la première participation de madame Lamiss AZAB, qui exerce les fonctions de chargée de mission, supervision des activités d'enseignement et projet de scolarité. C'est un vaste portefeuille qui recouvre certainement plusieurs des domaines de compétences du Conseil. Donc, Madame AZAB, nous aurons certainement à vous accueillir régulièrement.

Lamiss AZAB

Merci beaucoup. Mille mercis pour cette présentation rapide. Je suis ravie de participer au CVEF. Et, c'est une participation très réduite ce matin, parce que je ne savais pas que je serais invitée. Mais, je sais que dorénavant, c'est un rendez-vous régulier. Donc, c'est bien noté dans mon agenda. Je m'éclipserai à partir de 9 heures, pour participer à des entretiens d'admission. Mais oui, je suis ravie de participer à ces réunions. Et, merci pour la présentation encore. Mille mercis.

II. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC LA COLUMBIA CLIMATE SCHOOL (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Merci, Madame AZAB. Nous pouvons passer au deuxième point de l'ordre du jour : projet de double diplôme avec la Columbia Climate School. Nous avons pour présenter ce projet en ligne madame Ariane JOAB-CORNU, la directrice exécutive de l'École du climat. Et avec nous ce matin, monsieur Emmanuel GUÉRIN, vice-doyen de l'École du climat et monsieur Sylvain QUATRAVAUX, qui appartient à la Direction des affaires internationales avec les fonctions de directeur Centre Amérique. Nous vous passons la parole.

Emmanuel GUÉRIN

Merci beaucoup de l'invitation ce matin. Je dois dire qu'on est très heureux de pouvoir vous présenter ce projet de double diplôme, avec la Climate School de Columbia. L'ambition de l'École du climat est résolument d'être une école tournée vers l'international. On pense que sur des sujets, comme le climat, la biodiversité, l'environnement plus généralement, ça ne ferait pas sens d'ouvrir une école uniquement pour un public français ou européen. Donc, dès le début de ce projet, on a clairement signalé l'ambition internationale de cette école qui va se traduire, notamment, par une forte proportion d'étudiants étrangers dans ce Master, qui est donc exclusivement en anglais. C'est difficile de vous dire combien exactement. On est encore en fin de période d'admission. Mais, plus de la moitié certainement des étudiants qui seront étrangers.

Pour vous dire un peu comment ça s'est passé avec la Columbia Climate School, ayant moi-même passé du temps précédemment dans ma vie à Columbia, il se trouve que c'est eux qui sont venus nous chercher très vite, pour faire ce double diplôme. On a été très contents, parce que dans le paysage des Climate School à l'échelle mondiale, c'est sans doute effectivement celle dont on se sent le plus proche, tout en ayant des éléments de différenciation. Je vais en parler brièvement. Mais, c'est l'une des seules écoles du climat, en particulier aux États-Unis, qui en tout cas mêle les sciences dures et l'économie ; pas les autres disciplines de sciences sociales. Mais, ça fait une grosse différence avec les autres écoles qui sont, pour la plupart, en sciences dures et en sciences de l'environnement.

Ce projet de double diplôme, on le voit à la fois comme tout à fait naturel, étant donné les curriculums de l'une et de l'autre école. Il est tout à fait cohérent, pour apporter aux étudiants de Columbia une formation qui inclut d'autres disciplines que l'économie dans les sciences sociales. L'école va faire de la géopolitique, du droit, de la sociologie, de l'histoire, des sciences politiques, donc le cadre est plus large. Je dois dire un point important. La possibilité de ce double diplôme nous a vraiment aidés très tôt dans la création de l'École du climat, puisqu'on accueillera nos premiers étudiants, notre première cohorte début septembre. L'École du climat de Sciences Po fait partie des toutes meilleures, en tout cas identifiées comme telles, écoles du climat à l'international. Y compris, quand on s'occupe de levée de fonds, puisque l'idée est de pouvoir contribuer au budget de Sciences Po, d'une manière générale. La possibilité de ce double diplôme nous aide à nous situer vraiment à un niveau très élevé, pour commencer. Et puis, peut-être terminer, avant de passer la parole à Sylvain, et de revenir plus tard, pour vous dire que la modalité particulière est vraiment intéressante. En l'occurrence, à Columbia, ils disposeraient d'un Master of Sciences. Cela fait vraiment un profil intéressant pour ceux qui sortiront de ce double diplôme entre Columbia et Sciences Po. Mais Sylvain, je vais te laisser passer à la prochaine slide.

Sylvain QUATRAVAUX

Merci beaucoup. Évidemment, ce n'est pas un hasard si c'est avec Columbia que ces discussions ont lieu. Et, qu'il y a ce lancement de double diplôme. La Climate School de Columbia, c'est une nouvelle école. C'est la première école créée par Columbia, depuis plus de 25 ans. C'est des caractéristiques spécifiques que Emmanuel vient de lister rapidement. Mais, c'est aussi en termes d'attractivité, et aussi de possibilités pour les étudiants, quelque chose d'essentiel pour nous. Parce que le Master of Sciences in Climate — je ne sais pas comment bien le traduire en français — est *STEM Designated*, c'est-à-dire qu'il est classé parmi les sciences dures aux États-Unis. Et, ça veut dire que les étudiants ont la possibilité, à l'issue de leur formation, de prolonger leur titre de séjour étudiant, pour travailler aux États-Unis. C'est quelque chose qui est le cas pour toutes les formations aux États-Unis. Mais habituellement, ce programme qui s'appelle OPT, *Optional Practical Training*, ne dure qu'un an. Mais, dans le cadre d'un diplôme STEM, il dure jusqu'à trois ans. Donc, il est possible pour les étudiants qui seront diplômés de ce double diplôme, qui termineront à Columbia, de pouvoir obtenir un visa de travail de trois ans, pour pouvoir commencer leur carrière aux États-Unis. Carrière dont on sait, en particulier au tout début d'entre elles, qu'elles sont beaucoup plus rémunératrices aux États-Unis qu'en Europe. Donc, c'est un élément vraiment important de construction du programme et d'équilibre, y compris du point de vue investissement financier, pour les étudiants. Et ensuite, bien sûr, elle est située à New York. Ce n'est pas anodin non plus, à la fois en termes d'expérience pour les étudiants, de création de réseaux, d'intégration au sein d'un mécanisme mondial essentiel. Cela reste un cœur financier et diplomatique très important, malgré le contexte actuel. Donc, c'est quand même quelque chose de très important, cette caractéristique fondamentale de la Climate School.

Mais ensuite, c'est Columbia. Columbia, c'est l'un des partenaires les plus proches, si ce n'est le plus proche de Sciences Po. C'est vraiment un partenaire avec lequel on fait tous les types de programmes de coopération à l'international qui existent. On a au moins un exemple avec Columbia. C'est au sein du programme Alliance que cette coopération a été rendue possible. Donc, c'est un programme qui a été lancé il y a plus de 10 ans. Il lie Sciences Po, Paris 1, l'École polytechnique et Columbia, avec un *endowment* dédié. C'est au sein de ce programme Alliance que tous les autres types de coopération qui existent avec Columbia ont été développés. Donc, le dual BA bien sûr, mais aussi les autres doubles diplômes au niveau Master, celui entre SIPA à Columbia, et PSIA et l'EAP chez nous, le double diplôme fléché, de l'École de journalisme, le programme d'échange intégré qu'on appelle GBLG à l'École de droit, les échanges de professeurs, les échanges doctoraux. Et, les échanges au niveau *Undergraduate*, bien sûr, et Master. Donc vraiment, on a une structure extrêmement large. On connaît très bien l'ensemble des interlocuteurs de Columbia.

Cette connaissance administrative mutuelle nous donne confiance, et nous rassure, sur le fait qu'on saura surmonter la moindre difficulté. On a cette expérience qui est vraiment littéralement en dizaines d'années de management de projets complexes, avec ce partenaire-là.

Je pense qu'on va passer maintenant rapidement à une présentation.

Emmanuel GUÉRIN

Peut-être, juste avant de vous présenter la façon dont on a construit l'articulation des deux curriculums, insister sur ce point que vient de mentionner Sylvain. C'est parce qu'il y a cette coopération de longue date, très étroite, entre Columbia et Sciences Po, qu'on a été capable d'avancer aussi vite, dans ce projet de double diplôme. Sinon, on n'aurait pas du tout été capable de le faire aussi rapidement. Le fait que les équipes se connaissent a vraiment beaucoup facilité les choses.

Pour vous dire quelques mots de l'articulation des curriculums. Encore une fois, ces deux écoles qui sont à la fois proches et qui ont leurs spécificités. On est résolument interdisciplinaires, du point de vue d'un grand nombre de sciences sociales, là où Columbia est plus concentré sur les sciences dures, les sciences de l'environnement, l'économie. Toute l'idée était de pouvoir rassembler, en tout cas, une grosse partie de notre maquette, qui a lieu sur trois semestres. Le quatrième semestre ouvre trois options : celle de stage, celle d'un échange, et celle d'un mémoire de Master. L'idée était à la fois de pouvoir ventiler le troisième semestre sur le premier et le deuxième semestre, pour que la première année puisse se faire à Sciences Po. L'idée, c'est que la première année ait lieu à Sciences Po, et la deuxième année à Columbia. Ce qui était très important pour nous, c'était que les six cours fondamentaux — en géopolitique, en économie politique, en droit, en sociologie, en histoire, en sciences politiques et en macroéconomie — puissent être suivis par les étudiants qui font ce double diplôme. C'était aussi important de ne pas supprimer les voies de spécialisation, malgré un allègement des maquettes. Ce premier double diplôme qu'on ouvrirait aurait les mêmes voies de spécialisation que le Master, en général. Les trois spécialisations sont le financement de la transition, la deuxième sur les chaînes de

valeurs et la transformation, industrielle, et le troisième étant sur les questions d'adaptation et de résilience. Ces parcours de spécialisation, on les a aussi beaucoup construits à partir d'une analyse de l'employabilité des futurs diplômés. Donc, c'était important pour nous de conserver ces parcours de spécialisation, dans le cadre de ce double diplôme. Après, il y a quelques cours qui ont été enlevés, pour rendre la maquette raisonnable, pour les étudiants. Et, que le volume horaire ne soit pas trop élevé. La discussion a été très fine avec l'équipe de la Climate School à Columbia, pour bien comprendre le contenu des cours des uns et des autres, au-delà de leur intitulé.

C'est là qu'on s'est aperçu que le cours qu'on va donner, en premier semestre, qui s'appelle *Earth System Sciences*, qui est un cours sur le fonctionnement du système Terre, plus large qu'un simple cours sur les sciences du climat ou les sciences de la biodiversité. Mais, qui couvrent vraiment des notions comme les limites planétaires, en particulier les *Tipping points*. C'est quelque chose qui n'est pas offert dans le parcours de la Climate School à Columbia. C'est pour ça qu'on l'a maintenu dans notre maquette. Ça serait pour une première année à Sciences Po, une deuxième année à Columbia. Là aussi, c'est lié à ce que disait Sylvain précédemment. Ce master *in Sciences* à Columbia ouvre la possibilité d'un visa de trois ans aux États-Unis. Donc, il y a une certaine logique de terminer le parcours par l'année à Columbia, pour pouvoir en profiter directement. C'est une des raisons vraiment importantes, la possibilité de ce visa de trois ans. Sylvain, je crois que je te laisse poursuivre.

Sylvain QUATRAVAUX

Pour préciser, lors des discussions — et ça a été vraiment le cœur de la négociation, c'est volontaire que cette maquette ressemble à ça. Faire en sorte que chacun des deux curriculums — et surtout les cours fondamentaux, les cours qui sont absolument nécessaires pour valider chacun des deux diplômes — reste chez le partenaire qui les offrait à l'origine. Globalement, il y a deux grandes structures de double diplôme. Il y a un autre scénario où l'on peut reconnaître crédit par crédit les cours qui sont pris à Sciences Po. Cela permettrait de prévalider certains cours à Columbia et vice versa. Et, ça serait plus d'interaction entre les deux curriculums. On n'a volontairement pas choisi cette méthode, qui est beaucoup plus complexe à articuler. En règle générale, on sait que l'expérience montre qu'il y a pas mal de difficultés pour les étudiants. Ça nécessite aussi de pouvoir avoir quelqu'un qui vous guide, au fur et à mesure. On ne se rend pas forcément compte de toutes les implications. Quand on choisit le cours X, ça veut dire qu'on ne pourra pas valider le cours Y chez le partenaire. Là, volontairement — et ce n'était pas forcément évident, au début de la discussion — on a choisi d'avoir vraiment une articulation souple entre les deux curriculums. Chacune des deux universités se concentre sur le corps de ce qu'ils savent, et de ce qu'ils proposent.

On a vraiment confiance dans le fait qu'il y ait une complémentarité entre les deux formations. Mais, il n'y a pas de complexité administrative, pour ensuite le mettre en œuvre. Notre longue expérience, encore une fois, de gestion de double diplôme nous a poussés dans cette voie-là. On est assez confiants sur le fait que ça sera plus facile à coordonner que d'autres types de modèles.

Emmanuel GUÉRIN

Pour vous dire quelques mots des débouchés qu'on envisage pour les étudiants. Déjà du Master en général, de l'école, parce que fondamentalement, c'est les mêmes que pour ce projet de double diplôme. Quand on a choisi ces trois spécialités-là, c'était avec l'idée qu'on préparerait les étudiants à des métiers, aussi bien dans le public que dans le privé que dans le secteur associatif. C'est très important pour nous. Et, les parcours de spécialisation sont construits comme ça. On a recruté des gens qui sont une forme de directeur scientifique, pour chacun des parcours de spécialisation qui viennent, pour certains, du public, pour certains du privé. Et puis, à titre personnel, j'ai passé une grande partie de ma vie dans le milieu associatif, dans des *Think Tanks* ou dans des ONG. Donc, c'est vraiment important pour moi que ça soit aussi une des voies de débouchés. Je pense que c'est assez clair les débouchés auxquels on peut prétendre, quand on fait une spécialité finance. Mais en l'occurrence, c'est quelqu'un de la Banque de France, par exemple, qui nous aide à structurer la spécialité finance. Donc, ce n'est pas uniquement pour rentrer dans une banque ou dans un fonds d'investissement. C'est aussi pour pouvoir travailler dans un ministère des finances, chez un régulateur financier, dans une banque de développement. C'est vraiment comme ça qu'est construit le parcours. Et puis, la finance est au cœur de ce que fait aussi le milieu associatif. En tout cas, c'est une compétence vraiment utile à avoir, quand on travaille dans le milieu associatif.

La spécialité « chaînes de valeur et transformation industrielle », on l'a choisie comme ça, à vrai dire, pour deux raisons. C'est à la fois comme ça que se pose la question dans le secteur privé. Vraiment, aujourd'hui, le concept opérant, c'est de se demander quand on est intéressé par la transformation

écologique, comment j'entraîne l'ensemble de la filière et de la chaîne de valeur dans laquelle je me situe. Et, pas uniquement comment je suis dans un projet de transformation de mon entreprise. En tout cas, c'est ce que nous ont dit vraiment, pour le coup, l'ensemble des entreprises auxquelles on a parlé. Mais en l'occurrence, les chaînes de valeur, c'est aussi au cœur de la géopolitique aujourd'hui. Je crois qu'il suffit de regarder la guerre en Iran pour s'en convaincre. Et puis vraiment, pour travailler dans le champ international depuis plus de 15 ans maintenant, je vois bien que c'est comme ça que se fait la géopolitique. Donc, il faut être capable de rentrer dans ce niveau de spécificité, y compris sur les systèmes énergétiques ou les systèmes agricoles. Donc, de fait, ça ouvre la voie vers tout un tas d'institutions internationales, du système des Nations Unies ou plus généralement.

Et puis, la spécialité adaptation et résilience. On a un vivier d'emplois qui explose. C'est ce qu'on entend de l'ensemble des partenaires avec lesquels on discute. Ce n'est d'ailleurs, à mon avis, pas un hasard si une forte proportion des candidats à l'École du climat se positionne plutôt sur la spécialité adaptation et résilience.

Et encore une fois, à partir d'une analyse du marché de l'emploi, il y a sans doute un vivier plus grand que sur Finance aujourd'hui. Et, c'est quelque chose qu'on peut entendre des collectivités territoriales, par exemple. Elles nous disent avoir fait le plan de vulnérabilité, le plan d'adaptation. Mais, elles se posent la question des outils de politiques publiques, pour le faire, y compris l'articulation avec l'échelle nationale. Donc, c'est très clair qu'il y a un besoin de connaissances assez techniques et assez pointues. Sur adaptation et résilience, on n'en est plus du tout à l'époque du plaidoyer. Donc, c'est une formation qui est tout aussi technique, à vrai dire, que la spécialité Finance, sur adaptation et résilience. Et puis, c'est ce qu'on entend des entreprises aussi. Elles nous disent : on a fait nos plans de résilience. On a fait nos plans d'adaptation. On a très vite réalisé que c'était la même chose que le plan du territoire sur lequel on se situe. Donc, ça suppose une question de dialogue avec le secteur public. C'est des compétences qui sont vraiment au cœur de la formation à Sciences Po.

Et puis, dans le milieu associatif aussi, la question de l'adaptation, c'est important. Il y a un tas de formes de maladaptation. Je pense aux bassines, à tout un tas d'autres choses. Donc, quand on est dans le secteur associatif, être capable d'avoir une lecture fine des enjeux d'adaptation, c'est tout aussi important.

Donc, c'était pour dire qu'en faisant le choix de l'École du climat, on ne fait pas le choix d'un parcours professionnel plutôt que d'un autre. On a vraiment construit les choses dans leur cohérence. Je ne sais pas, Sylvain, si tu veux redire quelque chose d'un petit peu plus spécifique.

Sylvain QUATRAVAUX

Oui, je ne veux pas être trop long. Effectivement, on a réexpliqué plus en détail dans cette slide comment fonctionne l'OPT. On pourra y revenir dans les questions, si c'est nécessaire. Et puis, effectivement, on veut insister sur ça. La combinaison entre sciences sociales et approche Master of Sciences, dans le domaine climatique, nous apparaît comme une complémentarité assez naturelle. On peut passer peut-être à la dernière slide.

À nouveau, c'est vraiment les très bonnes discussions avec Columbia qui nous a permis d'avoir ça aujourd'hui. La procédure d'admission est hébergée par Sciences Po. Elle s'intègre totalement dans la procédure internationale Master, telle qu'elle existe aujourd'hui, sans modification substantielle. C'est aussi essentiel en termes de charge de travail pour nos équipes.

De façon assez classique, les étudiants postulent en ligne, pour le double diplôme en tant que tel. Chaque dossier est évalué séparément par chacune des institutions. On croise les notes lors d'un jury à distance. À distance, tout simplement parce qu'évidemment, l'équipe de Columbia et l'équipe de Sciences Po sont chacun d'un côté de l'océan. Donc, c'est plus simple de le faire par Zoom. Lors de ce jury, il y a une codécision qui est faite, comme pour l'ensemble des doubles diplômes au niveau Master, à quelques exceptions près.

On a un objectif relativement modeste de cinq à sept étudiants, sur cette première cohorte. Et, d'avoir une quinzaine d'étudiants par an à terme. Substantiellement, ça se place assez haut dans les doubles diplômes Master. Mais, ça ne nous semble pas totalement irréaliste. On pourra évidemment affiner, en fonction des années, des candidatures. On pourra réévaluer d'ici quelques années.

De façon assez classique, évidemment, les droits de scolarité sont payés au sein de l'établissement, dans lequel les étudiants sont physiquement présents. Donc, ils payent la première année à Sciences Po. Ils ne payent rien à Columbia, pour cette année-là. Ils payent à Sciences Po selon les droits et les règles qui s'appliquent à Sciences Po. Et ensuite, la deuxième année, ils ne payent rien à Sciences Po. Et, ils payent leurs frais de scolarité à Columbia, selon les règles et les lois qui s'appliquent pour Columbia ; avec évidemment le prix élevé des droits de scolarité dans le système américain. On en a bien conscience, et

l'on pourra en parler. J'imagine qu'il y aura quelques questions autour de cet aspect-là. Mais, c'est la structure assez classique des doubles diplômes.

En termes de calendrier, on est en cours de finalisation et de signature du MOU, sous réserve évidemment des avis favorables des conseils. L'idée, c'est de pouvoir lancer la procédure de recrutement à l'été, pour pouvoir attaquer la rentrée avec une procédure de promotion et de recrutement. On envisage une date limite. Cela reste à confirmer par les admissions. Mais, une date limite pour postuler à la fin de l'année civile. Donc, entre novembre et décembre, pour un jury qui devrait avoir lieu en mars, avec les décisions envoyées à ce moment-là. Et évidemment, la première cohorte serait accueillie à Sciences Po en septembre 2027. Elle passerait l'année académique 2027-2028 à Sciences Po. Et ensuite, elle basculerait à New York, pour la deuxième année de cette première cohorte, 2028-2029, à Columbia. Et, elle serait diplômée du double diplôme en juin 2029. On en a fini pour la présentation.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Messieurs, pour cette présentation. Peut-être, juste avant de commencer le tour des questions, pouvez-vous nous donner une idée de la rentrée d'École du climat, en général, et notamment des cohortes qui sont attendues, pour cette première année et la suivante ?

Emmanuel GUÉRIN

Absolument. C'est un petit peu difficile de faire des prévisions exactes. Encore une fois, il nous reste un jury PIM 5, en particulier. On a plutôt plus de candidats en jury PIM 5 qu'en PIM 4 et 3. Je suis tout à fait conscient, et c'est ce qui me préoccupe au quotidien. Ouvrir une nouvelle école, c'est particulier. On n'est pas dans les mêmes dynamiques qu'une école existante, et reconnue depuis longtemps. Notamment, le Yield, entre les candidats qu'on admet et ceux qui font réellement le choix de venir à l'École du climat, n'est sans doute pas exactement le même — on s'en rend bien compte — que pour une école plus établie. C'est aussi pour ça qu'on essaye de les fidéliser au maximum, en faisant des webinaires.

Aujourd'hui, je m'attends à une première cohorte, sans doute, autour d'une grosse soixantaine d'étudiants dans l'École du climat. Cela ne nous sera pas difficile, à mon avis, d'être autour de 80, au moment de la deuxième cohorte. Donc, quand commencerait ce double diplôme avec Columbia. Et, c'est pour vous donner un peu une idée de la proportion d'étudiants en double diplôme, par rapport à la taille de la cohorte générale. C'est notamment parce qu'on aura plus le temps de communiquer, pour la deuxième cohorte, que pour cette première. Là, tout cela s'est fait un peu à grande vitesse. Et puis, on aura la première cohorte aussi, pour parler directement, à ceux qui pourraient avoir envie de rejoindre l'École du climat, de leur expérience. Et ce, même si c'est une expérience qui se limitera à un semestre de fait. Et, l'ambition de l'École du climat n'est pas nécessairement de croître à des tailles trop élevées. On a plutôt dans l'idée de rester une école, avec un petit nombre d'étudiants, en comparaison des autres écoles qui existent à Sciences Po.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Monsieur GUÉRIN. Je propose qu'on prenne un tour de question. Je vais poser la première. Je note la complémentarité assez évidente avec le partenaire et sur les maquettes. Je note aussi la pertinence d'allier l'approche de Sciences Po avec les sciences dures. C'est là-dessus que porte ma question. On va envoyer en M2, à un niveau sans doute assez élevé déjà en sciences dites dures, nos étudiants. Comment seront-ils préparés à cette étape ? Est-ce que cette préparation est incluse dans la maquette de la première année ? Est-ce que des prérequis seront demandés, lors de la sélection ? Je propose de faire un premier tour de table.

Lisa DEBAUD

Bonjour. Merci beaucoup. Du coup, vous avez posé une des questions que je voulais poser. Mais, ce n'est pas grave. On fonctionne très bien. Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai quelques interrogations concernant ce DD. D'abord, vis-à-vis du financement, je souhaitais vous interroger sur les questions des bourses, si elles étaient présentes ou pas à Columbia. Parce que si je ne dis pas de bêtises, on est à un peu plus de 62 000 euros. C'est un budget très important, en particulier pour des étudiants qui viennent de pays avec des monnaies moins fortes. Or, c'est souvent les pays les plus touchés par le changement climatique. Donc, je voulais vous poser une question un peu sur le financement.

Et une deuxième question. Je m'interroge aussi sur la pertinence d'un lancement d'un DD, alors que l'école n'a pas encore sa première promo. Et, que la maquette pédagogique n'a pas encore été éprouvée. Est-ce que ce n'est pas un peu tôt ? Merci beaucoup.

Mathis GROSSNICKEL

Et merci à vous, pour cette présentation. On se réjouit toujours qu'il y ait des avancées sur des programmes liés à l'écologie, liés au climat, et surtout quand ils sont pluridisciplinaires comme celui-là. Venant moi-même d'un double diplôme qui mène les sciences dures et les sciences sociales, ça peut que me faire plaisir. Mais, j'en ai éprouvé également les limites. Donc, je serai très attentif aussi à l'évolution de ce double diplôme. Donc effectivement, on a toujours soutenu l'École du climat. Cela nous a toujours réjouis. Mais effectivement, il y a un hic, c'est les frais de scolarité. On est à 62 000 euros, à peu près 73 000 dollars. De fait, ça va complètement verrouiller, fermer en fait les personnes qui vont pouvoir accéder à cette formation. Et, c'est un peu la logique des doubles diplômes. En fait, on a un peu des parcours académiques à deux vitesses. Effectivement, en France, on a notre système qui permet à tous les étudiants, notamment à Sciences Po, de faire des études. Mais, en fait, on se rend compte qu'aujourd'hui, ce qui est différent, c'est de faire des doubles diplômes. C'est ça qui permet d'apporter une différence sur le marché du travail. Et d'accéder, en gros, avec un privilège sur le marché du travail. Mais en fait, ces doubles diplômes ne sont accessibles qu'à une élite, mais vraiment l'élite de l'élite. Il n'y a vraiment pas grand monde qui peut se permettre de payer 62 000 euros, pour un an. Et, c'est sans compter la vie sur place à New York. Et, on sait le prix de la vie à New York. Sur le fond, ce double diplôme est vraiment génial. C'est une bonne idée. Il y a vraiment une logique intellectuelle derrière. Par contre, sur la structure, je pense qu'on va avoir globalement des Américains qui voulaient faire la Climate School de Columbia, qui vont se dire : j'ai mon diplôme avec une réduction de 80 %, pour la première année. Et en plus, je vais à Paris. Donc, c'est génial. Par contre, est-ce qu'on va vraiment avoir beaucoup d'étudiants français de Sciences Po qui vont faire ce double diplôme-là ? Puis, aller aux États-Unis. Je n'en suis pas sûr. C'est vraiment pour moi, et pour l'UNEF, un frein à ce double diplôme, surtout quand on parle des questions écologiques.

On se dit justement qu'on parle beaucoup de justice sociale. On ne peut pas faire d'écologie sans justice sociale. Et finalement, on va se retrouver quoi ? Les personnes qui auront les meilleures clés, pour agir sur ces enjeux, ce seront les personnes qui auront des moyens financiers démesurés. Il y a un problème qui est inhérent au système américain. Et, on le regrette profondément. Mais, on salue le fond intellectuel du projet.

Louise WAGENER

Problème qui est inhérent au système américain, et au double diplôme de Sciences Po. Il faut quand même le préciser. Le fait est qu'on a une sélection par l'argent qui s'opère. Certes, Sciences Po se targue d'avoir un système qui permet à tout le monde de profiter d'une très bonne formation, sans avoir à dépenser des sommes démesurées, en fonction de ce que les parents gagnent. Mais, ça atteint ses limites, quand on touche à ces doubles diplômes. Et donc, il y a aussi une certaine hypocrisie de la part de Sciences Po, dans la manière de présenter sa formation.

Pierre-Louis PERIN

Merci au binôme pour cette intervention conjointe. On va donner la parole aux représentants pour répondre à ces questions.

Emmanuel GUÉRIN

Je vais dire un mot des sciences dures. Et, laisser Sylvain répondre, notamment sur les bourses. Vous dire un mot, quand même, sur les questions de frais de scolarité aux États-Unis. Mais, qui pourront être complétées là aussi par Sylvain. Je comprends que c'est une discussion transversale, qui ne porte pas uniquement sur ce projet de double diplôme à l'École du climat. Sur les sciences dures, c'est aussi une question qui m'intéresse beaucoup. J'ai d'abord été formé en physique et en chimie, avant de venir ici, à Sciences Po, faire de l'économie et des relations internationales. C'est ce qui a fait l'objet de la discussion la plus fine avec la Climate School de Columbia. Il y avait deux questions. À la fois, que les étudiants de Sciences Po soient suffisamment outillés, pour pouvoir suivre leur deuxième année à Columbia sans difficulté. Et à l'inverse, que les étudiants de Columbia n'aient pas l'impression d'avoir des cours qui se répètent, en venant faire leur première année à Columbia. La plupart viennent d'un parcours en sciences de l'environnement. La façon dont on gère cela dans la maquette, c'est d'avoir en gros quatre cours qui se rapportent spécifiquement aux sciences de l'environnement, dans le projet de

Master, en général. D'abord, un cours sur les sciences du climat qui sera assuré par Valérie MASSON-DELMOTTE ; un cours en sciences de la biodiversité qui sera assuré par Philippe GRANDCOLAS du Muséum. Ce cours sur le fonctionnement du système Terre sera assuré en partenariat avec le Potsdam Institute. Il est vraiment l'une des références sur le sujet. Et en l'occurrence, on est très content parce que Johan ROCKSTRÖM viendra faire sans doute quelques séances, pas la totalité du cours. Il ne lui était pas possible de s'engager sur 12 séances sur le semestre. Mais, on est très content que les étudiants puissent avoir accès à lui.

Et puis, la quatrième chose sur laquelle on a beaucoup insisté, dès le travail de préfiguration de l'école. C'est le séminaire de lecture, parce qu'on voulait que les étudiants aient le temps de lire, dans cette formation. Et donc, c'est en particulier pour ça qu'on n'a pas surchargé les maquettes, pour que le travail de préparation du séminaire de lecture puisse se faire confortablement. En l'occurrence, les séminaires de lecture vont être associés aux cours fondamentaux qui sont donnés par semestre. Donc, au premier semestre, géopolitique et fonctionnement du système Terre. Et, en plus des trois cours dont je viens de parler, c'est des étudiants qui seront passés par une lecture des papiers un peu fondamentaux, sur les sciences de l'environnement. Tout cela nous a rassurés, en particulier a rassuré Columbia. C'était une base suffisamment solide, pour pouvoir ne pas être perdu dans la deuxième année à Columbia. Et, à l'inverse, on créera peut-être une dispense pour les étudiants de Columbia, sur la partie sciences du climat et science de la biodiversité. Ils n'auront pas fait le fonctionnement du système Terre tel qu'enseigné par PIC. Mais, on peut s'attendre que sur climat et biodiversité qu'ils soient déjà formés. Voilà la façon dont on a répondu à votre question.

Sylvain QUATRAVAUX

Sur les frais de scolarité et le coût du double diplôme, évidemment, c'est un enjeu central. Comme vous l'avez noté, d'ailleurs, ce n'est pas le seul double diplôme qui se fait dans ce contexte. Il y a beaucoup de choses qu'il faut prendre en compte. Déjà, la première chose, c'est qu'évidemment, l'essentiel de l'explication du coût vient du fait que c'est une structure d'enseignement supérieur très différente de la nôtre. C'est comme ça que ça se passe aux États-Unis. Le coût de la formation est très élevé. C'est assez naturel dans ce système de voir l'enseignement comme un investissement financier. On prend un prêt que l'on rembourse ensuite, en estimant que ce prêt nous a permis d'accéder à une formation. Elle-même nous donnera accès à une carrière rémunératrice qui permettra de rembourser ce prêt. C'est une logique qui n'est pas très naturelle dans le système français. Mais, qui est celle vraiment de l'enseignement supérieur américain. Face à ça, on a deux options. On peut dire que cela ne nous correspond pas du tout. Et donc, on refuse absolument de travailler avec toutes les universités américaines. On ne fera aucune coopération. Ou alors, au contraire, on peut essayer de trouver une articulation, pour que ça permette de donner accès aux étudiants, y compris les étudiants français, y compris les étudiants déjà inscrits à Sciences Po, à ce système. On peut le voir de l'autre côté. Actuellement, la Climate School de Columbia dure deux ans, multiplie par deux les coûts, et est sans doute inaccessible. Dans le cadre d'un double diplôme, elle est déjà deux fois moins chère. C'est le même diplôme. Mais, il est deux fois moins cher, dans le cadre de ce double diplôme, que ce qu'il est en dehors du double diplôme. Au contraire, je trouve que ça facilite l'accès.

Par ailleurs, je ne peux pas parler au nom des partenaires, parce que le système de bourse est vraiment très spécifique. Mais, je tiens à le préciser. C'est le cas pour l'ensemble des doubles diplômes que l'on a avec Columbia. Il faut faire une différence entre ce qu'on appelle le *Price ticket*, c'est-à-dire le prix total réel des frais de scolarité maximaux qui peuvent être listés. Donc, c'est ceux qu'on a listés dans la note. Ils sont de l'ordre de 73 000 dollars, pour une année. Ce prix ne garantit pas que ça soit le prix qui soit payé par tous les étudiants. Il y a un système d'aide financière qui est à la main du partenaire. On a beaucoup moins de contrôles. Je ne peux pas vous détailler exactement comment se passe ce système. En gros, chaque dossier est étudié avec des critères très spécifiques. Ils tiennent compte de l'excellence académique, mais aussi de la situation sociale des étudiants.

Et il y a une offre. Il y a une aide financière assez importante qui est offerte. Dans un autre système que je connais très bien, qui est celui du double diplôme au niveau Bachelor, par exemple, l'aide moyenne apportée aux étudiants par Columbia, c'est de l'ordre de 20 000 dollars par an. Donc, il y a quand même une aide significative qui est apportée. Par contre, effectivement, ça n'enlève pas le cœur de la logique qui est que les étudiants — il y en aura peu, évidemment — qui seront en mesure de payer ça rubis sur l'ongle, seront sans doute pris dans une logique de prêt étudiant, pour pouvoir ensuite le rembourser. Mais à nouveau, c'est pour ça qu'on a autant insisté sur ça. Cela nous paraît essentiel dans la discussion. Le diplôme auquel ce double diplôme donne accès côté Columbia est un diplôme STEM. Il permet d'avoir trois ans de visa de travail aux États-Unis, trois ans de début de carrière. On sait qu'elles sont

beaucoup plus rémunératrices. Elles tiennent compte du fait que les étudiants qui sortent d'école ont ces prêts très importants à rembourser. Actuellement, ce système existe qu'on le souhaite ou pas. Concrètement, le double diplôme, au contraire, facilite l'accès des étudiants à un système qui lui-même est sans doute très inégalitaire. J'en conviens tout à fait.

Emmanuel GUÉRIN

Peut-être, répondre sur la question de madame DEBAUD. Est-ce que c'est trop tôt de faire ce double diplôme avec Columbia ? Effectivement, cela va assez vite, même si c'est pour deuxième cohorte plutôt que la première. En l'occurrence, c'est quelque chose qu'on se sent capable de faire, au sein de l'équipe. C'est une incitation à être suffisamment bon, pour être digne de ce double diplôme avec Columbia. Vous apporter aussi un complément de réponse, par rapport à ce que vient de vous dire Sylvain. La question financière, pour moi, est particulièrement importante. En dépit de toutes les explications qui vous ont été données, je ne voudrais pas qu'on limite la possibilité de double diplôme à des gens qui sont capables de faire cet investissement, pour rentrer sur le marché du travail américain. On est en train de travailler à d'autres doubles diplômes ou d'autres formes plus souples d'échange, notamment pour le quatrième semestre, avec d'autres universités. Nous avons la volonté particulière de faire ça, notamment avec des universités des Sud globaux. Donc, il y a une discussion qui est en cours avec l'université Tsinghua à Pékin. Et d'autres aussi au Brésil, en particulier. On est sur des frais de scolarité qui n'ont rien à voir avec ceux de Columbia. Mais, c'est une réponse aussi à la question, sur la vitesse à laquelle l'on est capable de faire tout ça. En l'occurrence, on a décidé de prioriser Columbia cette année. Et, de se laisser un petit peu plus de temps pour les autres. En l'occurrence, on est l'objet de beaucoup de sollicitations, sur les doubles diplômes ou les formes d'échange. On est à la fois très heureux de ça et en même temps, on a une équipe à gérer. Et ce, plus largement que la simple école du climat à la DAI. Donc, on voit les choses de façon phasée dans le temps. Cela ne sera sans doute pas la seule possibilité de double diplôme. Et, c'est important pour nous qu'on fasse les choses au rythme auquel on se sent capable de les absorber. Et ce, même si les propositions sont nombreuses.

Il y en a une notamment de l'École polytechnique. Là aussi, elle est venue nous voir pour faire ce double diplôme. Il serait sans doute à sens unique. Ce sont des étudiants de Polytechnique qui viendraient faire leur scolarité à Sciences Po, pour une année de Master.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Romain GUINEBRETIERE

Bonjour. Merci pour votre présentation. C'est plus une explication de vote qu'une demande de prise de questions spécifiquement, suite à vos explications. Du coup, l'Union étudiante s'abstiendra, parce qu'on salue l'ouverture du diplôme. On trouve que c'est une très bonne idée de parler du climat. Il faut plus parler de climat. On est d'accord avec vous. Mais, juste en termes de frais de scolarité, on ne peut pas voter pour un diplôme qui coûte, ne serait-ce que 40 000 dollars. C'est beaucoup trop pour les étudiants français. Et, cela crée, comme a dit le collègue de l'UNEF, un tri social qui est beaucoup trop fort, pour nous. Le système américain, vous l'avez dit, est ce qu'il est. Mais, on n'a pas vocation en France à reproduire ce système américain.

Virgile HAUCHAMP

Et si je peux rajouter, Solidaires rejoint également les points soulevés par l'Union étudiante et l'UNEF. Et, on voulait aussi rajouter que globalement — et malgré la coopération de longue date entre Sciences Po et Columbia — on ne peut pas se permettre de soutenir un double diplôme, un nouveau double diplôme avec une école comme Columbia, qui a une coopération assez avérée avec le régime de Trump aux États-Unis. De la même manière, on pourrait critiquer la collaboration de Sciences Po avec Macron. Mais en l'occurrence, de notre point de vue, on pense que ce n'est pas quelque chose qu'on a envie d'entériner. Merci pour votre présentation, cependant.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je ne crois pas. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des votes pour ? Donc, cinq votes pour et cinq abstentions. Merci pour votre présentation. Le projet est validé par le Conseil de la vie étudiante et de la formation. Merci, Messieurs.

III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2026 (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Passons au troisième point de l'ordre du jour : adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 mars. Romain ?

Romain GUINEBRETIERE

Encore une fois, une intervention d'explication de vote de l'Union étudiante. Lors de la séance de mars, nous avons examiné un document. Il avait déjà été validé par le CI. Et, son examen ici était symbolique, sans que nos remarques puissent être prises en compte. L'Union étudiante votera donc contre ce compte-rendu.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il d'autres observations ? Passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Des votes contre ? Quatre en ligne. Y a-t-il des votes pour ? Quatre. Donc, ça nous fait une égalité, je crois. Ismahane, quelle est la règle ?

Ismahane GASMI

Le président a une voix prépondérante.

Pierre-Louis PERIN

Si le président a une voix prépondérante en l'occurrence, le procès-verbal est adopté. Quel combat ! Peut-être, un jour ma voix prépondérante servira à des choses plus fondamentales que l'adoption du procès-verbal...

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PERIN

Nous allons pouvoir passer à l'échange d'informations, sur les questions diverses. Il y a au moins une question diverse qui a été mentionnée. Vous avez reçu une contribution. Avant de vous donner la parole, Louise, est-ce qu'il y a d'autres points, questions diverses que vous souhaitez aborder ? Non ? Donc, la parole est à Romain.

Romain GUINEBRETIERE

Je souhaitais relancer la question d'organiser une réunion sur les élections, pour les étudiants qui arrivent. Et, est-ce que la Direction juridique a répondu, sur la question de la tenue des séances en anglais ?

Pierre-Louis PERIN

Je propose de répondre aux questions de Romain, avant de passer au débat de fond.

Kate VIVIAN

Je peux répondre à la première question. Effectivement, je reprends le relais pour organiser cette réunion. Je suis désolée, on a tardé un peu. Et, j'ai bien les réponses de la Direction juridique. Il me faut juste quelques instants pour les relire, et les synthétiser. Donc, je propose qu'on passe à la suite.

Pierre-Louis PERIN

Suivons la suggestion de Kate. Le groupe de travail Assiduité s'est réuni deux fois, sous la coprésidence de Louise Wagener. Je laisse la parole à Louise pour présenter ces travaux.

Louise WAGENER

Est-ce que je peux faire comme les vrais intervenants, et me mettre en face ? Merci, Monsieur le Président. On a lancé ce groupe de travail interconseil, sur l'assiduité auquel vous avez tous et toutes été conviés. On a eu deux séances jusqu'à présent. On a mené des réflexions sur l'assiduité à Sciences Po, et, on a eu envie, avec Nathan ARSAC — vice-président étudiant au Conseil de l'Institut, et qui

coprésider ce groupe de travail — de faire un point d'étape, pour présenter au Conseil ce qu'il s'est dit durant le groupe de travail.

On vous a envoyé une note que l'on a rédigée. Elle reprend, de manière synthétique, la plupart des idées qui ont émergé des réflexions du groupe de travail. Cette note — on l'a bien précisé — est écrite en notre nom ; donc, au nom de Nathan et moi-même. Elle n'est pas écrite au nom du groupe de travail, parce qu'on ne l'a pas encore fait valider par le groupe de travail. Il n'y a pas eu de vote formel. Mais, elle reprend vraiment que des idées qui ont émergé durant ce groupe de travail. On a juste fait une synthèse avec nos propres mots, et notre propre vision de ce qu'il s'est dit durant le groupe de travail. L'idée de la présentation, c'est qu'on revienne sur la note. Et, que vous puissiez poser des questions, et également formuler des observations.

J'avais listé les objectifs du groupe de travail. C'est vrai qu'on a lancé ce groupe de travail, parce qu'on avait à cœur de revoir la politique d'assiduité. Elle faisait l'objet de nombreuses critiques, notamment du côté des étudiants. Mais, c'est vrai aussi que ces critiques, la frustration, et l'incompréhension que pouvait engendrer le système d'assiduité à Sciences Po, pouvait rejaillir sur les professeurs et les responsables pédagogiques. Et donc, on a eu à cœur de repenser le dispositif, afin qu'il ne soit plus perçu comme un mécanisme de sanction. Mais plutôt, comme un outil au service de la réussite étudiante. Donc, c'est ce qu'on a fait pendant nos deux séances.

L'idée, c'est qu'on vous présente cette note au CVEF et au CI, pour qu'on en discute, que vous puissiez faire vos retours. Et, qu'on ait ensuite dans le courant du mois de mai une dernière réunion du GT, pour déterminer une proposition finale. Et ce, vraiment au nom du groupe de travail. Ensuite, l'idée c'est que Nathan et moi, on ait rendez-vous avec les services techniques et les services de l'administration, pour établir la faisabilité du projet ; voir ce qui est réellement possible.

Et enfin, on l'espère, pouvoir présenter la proposition finale du groupe de travail au Conseil fin juin. Et, potentiellement voter une réforme ou des améliorations de notre système d'assiduité.

La présentation va être articulée autour de deux parties. Dans une première partie je vais présenter la proposition d'un dispositif rénové, comme on l'a pensé avec Nathan, grâce aux réflexions du groupe de travail. Et, dans une deuxième partie, je présenterai des pistes de réformes complémentaires. Ce sont des idées qui ont émergé. Mais, elles ne font pas consensus. Nathan et moi les estimons tout de même pertinentes. Et, nous voulions avoir un dernier avis sur ces pistes, pour savoir si on les garde ou si l'on entérine leur abandon.

Je tiens à dire aussi, en préambule, que vraiment nous avons eu à cœur, avec Nathan, de reprendre ce qui s'est dit pendant le GT. La proposition qui émerge de cette note est très lissée ; par rapport à ce que nous espérions au départ. On a mis beaucoup d'eau dans notre vin. On espère que ça conviendra à tout le monde.

Sur la première partie, c'est la proposition d'un dispositif rénové, pour un suivi plus clair et apaisé. La première idée, c'est la création d'une plateforme de suivi des absences. Pourquoi ? Parce qu'on a constaté que le suivi actuel des absences était très anxiogène, pour les étudiants. Ils ne disposaient d'aucun outil leur permettant de suivre en temps réel leur assiduité. En tant qu'étudiant, on ne sait pas réellement quel est notre nombre d'absences, à moins qu'on fasse nous-mêmes le décompte. On n'a pas une vision d'ensemble là-dessus. Et en plus, il y a cet envoi automatique. Il y a un courriel qui est envoyé automatiquement, dès la troisième absence, et qui annonce la défaillance prochaine. Et, cela génère souvent un stress inutile. Les responsables pédagogiques n'ont pas la main dessus. Ils ne peuvent pas gérer le moment d'envoi ni le contenu de ce mail. Il a été retenu, de manière largement consensuelle, au sein du Conseil, de créer, si cela est possible, une plateforme dédiée au suivi de l'assiduité où les responsables pédagogiques ou les professeurs — ce n'est pas encore très clair — pourraient enregistrer les absences, en les qualifiant comme justifiées ou non justifiées. Et, les étudiants pourraient, de leur côté, consulter leur situation à tout moment. Dans ce dispositif, l'idée est le courriel automatique soit aussi supprimé ; au profit d'un suivi maîtrisé par les responsables pédagogiques. Cela permettrait quand même une communication un peu moins brutale.

On sait que la mise en place d'une telle plateforme nécessitera, probablement, des investissements supplémentaires. Et, il faut aussi qu'on voie comment peut être gérée son pilotage quotidien. C'est notamment pour cela qu'on voulait solliciter un rendez-vous, avec les services techniques, pour voir comment ça peut s'articuler.

On a également fait le constat qu'au delà de l'absence de visibilité, pour les étudiants, sur leur assiduité, il y a aussi un manque de clarté tout court, sur les règles du système d'assiduité. Elles mériteraient d'être explicitées. Ce n'est pas très clair quand les absences sont justifiées, est-ce que ça entraîne automatiquement une défaillance ? Pourquoi ? Est-ce que finalement, le jury de fin d'année peut lever l'absence ? Sur quoi est-ce qu'il se base ? Il y a vraiment un système qui est peu clair. Il crée de

l'incompréhension et du stress chez les étudiants. Et donc, on a eu à cœur de clarifier ce système. Et, de s'appuyer sur un principe qui est simple: toutes les absences doivent être justifiées, ce qui est déjà le cas. C'est déjà inscrit dans le règlement de scolarité, Mais en plus, on propose d'introduire le fait que la justification protège de la défaillance. Quand un étudiant est absent, on propose qu'il puisse transmettre un justificatif à son responsable pédagogique, pour justifier son absence. Si la plateforme est mise en place, ça pourrait se faire directement par la plateforme. Mais, il faut voir comment ça s'articule. Cela pourrait être intéressant. Et l'idée derrière ce principe et ce système, c'est qu'au-delà de deux absences, la situation est susceptible d'entraîner une défaillance, sauf si les absences supplémentaires sont justifiées. Et donc, la défaillance ne serait plus automatique. Elle serait juste portée à la connaissance des étudiants, comme une éventualité relevant de l'appréciation du jury de fin d'examen, si les absences ne sont pas justifiées. Ainsi, quand toutes les absences sont justifiées, ou pour tous les étudiants qui ne dépassent pas les deux absences gratuites — je n'aime pas ce mot — mais vous me comprenez. Et, les étudiants se préservent d'un passage en jury. Et, ils savent directement qu'ils ne sont pas défaillants.

Or on sait que ça risque d'être une charge supplémentaire, pour les responsables pédagogiques. On a donc pensé à un système qui allégerait peut-être la charge de travail ou qui rendrait ça plus facile. On s'est dit qu'on pouvait lister tout un tas d'absences qui seraient légitimement justifiées. Et donc, on a établi une liste avec des motifs médicaux, des motifs administratifs etc. J'ai oublié d'intégrer le tableau sur le diapo. Vous le trouverez page 3 de la note d'intention. L'étudiant disposerait d'un délai pour transmettre son justificatif, et donc, se protéger contre la défaillance.

Et ensuite, une troisième proposition qui émane du groupe de travail, ça serait de créer un statut unique de dispense d'assiduité. On observe, dans toutes les universités françaises, une multiplication de situations particulières qui nécessitent des aménagements de scolarité. Et, on a remarqué que dans plusieurs universités françaises, il a été fait le choix d'instaurer un statut unique de dispense d'assiduité, afin d'harmoniser et de simplifier le suivi des étudiants concernés. Donc, c'est vraiment dans la continuité de la philosophie fondée sur la justification des absences. Et donc, nous proposons d'établir une liste de situations particulières ouvrant droit à une dispense d'assiduité. Ces situations particulières sont listées à la page 4 de la note d'intention. Pour créer cette liste, on s'est inspiré de ce qui est fait, dans les autres universités françaises. Je ne vais pas toutes les citer. Pour exemple :

- les étudiants qui peuvent exercer des responsabilités, au sein du Bureau national d'une association, d'un syndicat ou d'un parti ;
- les étudiants titulaires d'un mandat électif, au sein des institutions de la République ;
- les étudiants considérés comme aidants familiaux ou chargés de famille, en situation de handicap.

L'idée est que la liste précise des cas donnant droit à cette dispense d'assiduité soit discutée, peut-être, aujourd'hui ou pendant le groupe de travail. On est ouvert à des changements, concernant cette liste. D'autant que je pense qu'il faudra qu'on articule ça avec les réflexions qui ont déjà eu lieu, au sein de ce Conseil, il y a plusieurs années. Il y avait eu un travail qui avait été fait sur le statut de l'étudiant salarié. Et, il faudra aussi articuler probablement ce statut avec ce qui se fait déjà, en termes d'aménagement de scolarité. Je pense aux étudiants sportifs et artistes de haut niveau, les étudiants en situation de handicap. Quand on parle d'un statut unique de dispense d'assiduité, on ne pense pas à établir une dispense générale qui permette de louper autant de cours que les étudiants le souhaitent. L'idée est d'harmoniser le suivi des étudiants. Pour les étudiants qui sont dans des situations relevant de ce statut, ils verraient avec leur responsable pédagogique la manière dont pourrait être aménagée leur scolarité, en fonction de leur situation particulière, mais aussi de leurs besoins. Et donc, ces différents aménagements, ça pourrait être :

- un droit à des inscriptions pédagogiques anticipées ;
- ajouter une ou deux absences supplémentaires, avant de rentrer dans le périmètre de la défaillance — donc, ces fameuses absences « gratuites ». Et euh, et voilà.

C'est vraiment la réforme qu'on vous propose. Vraiment, elle reprend les grandes idées du groupe de travail.

On peut passer aux pistes complémentaires qui ne sont pas consensuelles. Je le comprends bien. Mais, elles pourraient vous faire réagir. Et, on pourrait quand même toujours réfléchir à leur potentielle intégration, si ça vous paraît pertinent. L'idée a émergé d'ajouter une troisième absence tolérée. Les étudiants trouvent que la limite de deux absences est trop restrictive. L'ajout d'une troisième absence changerait quand même très peu les chiffres de défaillance. Et, ça donnerait une marge supplémentaire aux étudiants qui sont très engagés dans différents projets, que ce soit au sein de Sciences Po ou à l'extérieur.

Ensuite, il y a eu l'idée de changer la formulation de la politique d'assiduité, pour lui donner une vision plus positive. A l'article 5 du règlement de scolarité, il est mentionné : *au-delà de deux absences, même justifiées, un étudiant est déclaré défaillant*. Donc vraiment, on met l'accent sur l'absence. Avec une nouvelle formulation, on mettrait l'accent sur la présence. C'est plus positif. Cela reviendrait à apporter une vision plus positive. Et donc, on propose quelque chose comme : *les étudiants sont tenus d'assister à au moins trois quarts des séances de chaque unité pédagogique*. Pour être totalement transparente, et honnête avec vous, les trois quarts, c'est pile trois absences tolérées. Donc, ça ne sort pas de nulle part. Et enfin, la dernière piste complémentaire a été mentionnée plusieurs fois. C'est la levée complète de l'assiduité pour les étudiants en Master. On sait que les étudiants en Master gagnent en autonomie. Ils disposent d'une plus grande capacité à organiser intelligemment leur travail. Ils rentrent progressivement dans le monde professionnel. Cela implique pour eux d'apprendre à se responsabiliser, et à gérer leurs priorités. Et donc, le système d'assiduité, tel qu'il est aujourd'hui, est peut-être moins adapté aux réalités, aux besoins des étudiants de Master. Ce n'est pas le cas pour les étudiants de Bachelor. On le comprend bien. Ils sortent du lycée. Ils ont besoin d'un certain cadre, d'un certain suivi. Et en plus, le système d'assiduité, pour les Bachelors, répond aussi à des impératifs pédagogiques de présence en cours, très importants pour des étudiants qui sortent à peine du lycée. J'ai fini la présentation. J'espère que j'ai été assez claire. Je vous propose maintenant d'en discuter.

Pierre-Louis PERIN

On va faire un tour de table. Qui veut intervenir ?

Jérôme MICHEL

Pour avoir participé au groupe de travail, je vous remercie. C'était vraiment fluide et assez intéressant. J'ai manqué la deuxième séance, mais en tout cas, on retrouve effectivement les propos qui ont été échangés. En tout cas, pour l'application, je trouve que c'est une très bonne idée. Certes, ça sera coûteux. Mais, on peut maintenant faire des logiciels beaucoup moins chers qu'avant, grâce à de nouvelles technologies. Et, ça pourrait même faire peut-être des statistiques intéressantes, pour l'administration. Où je tique un peu, c'est sur l'absence au niveau Master. Il y a déjà une contrainte. Comme je l'ai déjà évoqué, dans les formations de Master, il y a les apprentis et le parcours classique. Et, les apprentis sont obligés de faire acte de présence. Il y a une organisation derrière pour le financement, et un suivi en tout cas des entreprises et des ressources humaines. Donc, est-ce que c'est pas créer, en fait, un double traitement qui est un peu injuste, pour les apprentis ? C'était juste cette remarque.

Romain GUINEBRETIERE

On est aussi très content de la tenue de ce GT, des premiers résultats qui en découlent. C'était effectivement un GT qui s'est très bien déroulé. Je pense qu'il nous a permis d'échanger dans un climat serein. Il montre aussi que les conseils à Sciences Po savent travailler. Louise l'a dit. On a versé l'eau dans notre vin. Je rappelle qu'à l'Union étudiante, on est pour la suppression pure et simple de l'assiduité. Mais, on voit bien que cette option ne fait pas consensus. Donc, on a pu discuter d'autres idées. C'est très sain. Donc, on est totalement aligné avec les six idées, je crois, de la note. La plateforme, je pense, pour le coup, fait vraiment consensus. C'est vraiment une nécessité. Et, je pense que Sciences Po devra faire l'investissement financier nécessaire, pour que ça ait lieu rapidement. C'est vraiment important. Et même, en profiter pour refaire BANNER, tant qu'on y est. Honnêtement, je pense que l'espace étudiant qui date de 2005, ça serait l'occasion de faire plus.

La justification, on pense aussi que c'est une bonne idée, tout en conservant les absences gratuites, à minima... La mise en place du statut unifié, c'est une très bonne idée. On rappelle que le statut étudiant salarié, c'est obligatoire.

Je ne vais pas revenir sur le sujet, mais on est aligné sur le tout. On aimerait aussi un engagement de la direction à suivre les décisions de ce groupe de travail. Le consensus est en train d'être trouvé. Il est en finalisation. Et, les élus de tous les conseils auront été impliqués. Donc, c'est donc tout Sciences Po qui nous demande quelque chose. Cela nous semble pertinent de suivre cette décision. Et donc, ça montre aussi que la démocratie à Sciences Po fonctionne, quand on la laisse travailler. Et, qu'on ne nous jette pas un ordre du jour, en imposant des réformes qui suscitent de fortes oppositions, à quelques jours d'une date limite. Merci beaucoup.

Cécile MARIN

J'ai une question sur la dispense totale assiduité. Je travaille à la DAI. Je suis allée voir des étudiants d'autres universités où l'assiduité n'est pas obligatoire. Ils sont étonnés quand ils viennent ici. Deux

absences, ils se disent que ce n'est quand même pas beaucoup. Mais, ils trouvent ça finalement assez intéressant. On prône ici la participation de classe. C'est quelque chose qui n'est pas forcément mis en avant dans les universités, à l'étranger. Le fait que l'on ait des exposés, le fait qu'on note la participation, je suis d'accord avec la problématique. Peut-être que trois absences, c'est intéressant. Mais, sur la dispense totale d'assiduité, je trouve ça compliqué. Je trouve qu'on perd un peu de l'ADN de l'approche pédagogique de Sciences Po. Elle peut paraître contraignante. Mais, elle apporte aussi d'autres *soft skills*, qu'on n'a pas forcément dans des universités plus grandes. Vous venez en cours. Vous n'avez pas forcément d'échanges avec les autres élèves. Vous n'avez pas forcément de préparation orale. Je pense que c'est quelque chose qui est vraiment mis en avant à Sciences Po. La venue en cours participe à ça. Ma deuxième question, c'était le projet de création d'un statut étudiant salarié. Est-ce que vous pourriez juste nous rappeler pourquoi, finalement, on est encore dans le listing des exceptions ? J'imagine que c'est parce que les discussions de 2024 n'ont pas abouti. Mais, peut-être, juste nous rappeler où l'on en est sur cette discussion.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? J'ai participé au groupe de travail. J'ai apprécié la qualité des échanges. Effectivement, on a pu partager quelques idées qui sont retranscrites dans la note. Je voudrais quand même dire une chose. Les chargés d'enseignement qu'on a pu interroger, en dehors des conseils, et puis ceux qui ont participé à ces réunions ont exprimé, de façon générale, un attachement à l'assiduité, pour les raisons que Cécile a dites. Cela fait partie du schéma d'études à Sciences Po, selon nous. C'est donc un schéma d'études exigeant, mais aussi participatif. Du point de vue aussi des enseignants, l'assiduité participe à la cohérence des cours. On imagine difficilement un enseignement à trous, avec trop d'absences dans les différents cours. Je dois dire aussi que, pour ce qui me concerne, l'idée de la dispense d'assiduité en Master me semble risquer de porter atteinte à la substance des cours. Par exemple, à l'École de droit, on essaye de former des juristes en deux ans. Sans l'assiduité, cela me semble mission impossible. Quant à la gestion des absences, nous sommes alignés avec les deux premiers points de votre proposition. Cela nous semble possible parce qu'à Sciences Po, il y a sans doute des moyens de gérer, au plus fin, de façon souple, en prenant compte de toute la diversité des situations, les différentes justifications des absences. C'est d'une certaine façon un luxe, qui n'est sans doute pas atteignable dans d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Sur le troisième point de votre proposition, concernant l'extension des statuts de dispense, je ne suis pas enthousiaste à cette idée. Je comprends qu'il y a des choses qui doivent changer, spécialement lorsque cela est requis par la réglementation. Mais, aller au-delà, ne me paraît pas forcément souhaitable, pour la raison principale que nous sommes attachés à l'assiduité. Je passe la parole à Madame Anne-Solenne de Roux.

Anne-Solenne DE ROUX

Je vais commencer par des remerciements. C'est un sujet qui est important pour beaucoup d'acteurs de Sciences Po : les étudiants, les équipes pédagogiques, les enseignants, la faculté permanente. Et, il suscite beaucoup d'intérêt. Donc, merci pour le travail que vous effectuez, travail qui s'effectue dans un climat apaisé, si j'écoute bien Romain. C'est une très bonne chose. Je vais juste vous livrer quelques remarques, sachant que vos réflexions sont encore en cours. Nous nous étions dit que nous vous laissions laisser avancer, tranquillement, entre vous, sur ce sujet, avant de passer à une phase d'échanges portant sur les déclinaisons opérationnelles de vos réflexions. Je ferais vraiment la différence entre les questions de principe et les questions de mise en œuvre. Je pense qu'il faut vraiment distinguer d'un côté, dans la note, ce qui relève du cadrage de l'assiduité, les grands principes qui s'appliquent, au sein de Sciences Po, à tous les étudiants : premier cycle et deuxième cycle. Et, de l'autre côté, les questions de mise en œuvre. D'abord, parce que cela n'implique pas les mêmes moyens notamment humains et financiers et pas forcément les mêmes interlocuteurs autour de la table.

Et, j'en profite pour ouvrir une parenthèse sur l'assiduité en Master intuitivement, on pourrait se dire qu'en Master, les étudiants font preuve d'une plus grande maturité peut-être et qu'ils sont suffisamment grands pour savoir qu'il est important, pour eux, d'aller en cours, d'être le plus assidu possible. Dans la pratique, ce n'est pas faux. On observe toutefois qu'un certain nombre d'étudiants qui, pour beaucoup de raisons, effectuent des stages en parallèle de leur cursus, parfois avec des volumes horaires significatifs. Et, c'est beaucoup plus dur de dire non à un maître de stage, à un employeur, que de justifier de son absence à Sciences Po. Même si l'expérience professionnelle est utile et précieuse, à la fin, certains (qui ont profité pleinement des enseignements) seront peut-être mieux formés que d'autres.

Alors quoi qu'il arrive, Sciences Po fait preuve d'une certaine empathie et de bon sens. Quand les résultats sont là, on ne va pas pénaliser un étudiant, lors du jury du diplômé, juste parce qu'il aurait eu trois absences. Ça n'aurait absolument aucun sens. Mais je rappelle qu'un Master, c'est trois semestres de cours. et qu'il y a une réflexion permanente au sein des équipes pédagogiques, sur la meilleure manière de former des étudiants, dans un contexte de développement de l'IA et de volume horaire hebdomadaire limité. et souvent, vous dites d'ailleurs qu'il y a trop de cours. Donc, en résumé, je serais assez vigilante sur la question de la distinction des règles entre le 1er et le 2ème cycle. Et, d'ailleurs, quand on en avait parlé collectivement, avec les doyens il y a quelques mois, ils avaient aussi beaucoup insisté sur la nécessité de préparer les futurs jeunes diplômés à la vie professionnelle. La priorité doit être accordée aux les cours. Ça n'empêche pas d'avoir une activité, en parallèle. Mais, cette activité doit demeurer accessoire par rapport à la formation. C'est finalement la qualité de cette formation qui va déterminer votre insertion professionnelle, la qualité des emplois auxquels vous allez accéder. Et, ce n'est pas forcément le stage fait en parallèle qui sera le stage qui va tout transformer. Donc, vigilance là-dessus, même si je comprends ce qui a pu guider à un moment votre réflexion.

Pour poursuivre sur le point soulevé par Jérôme MICHEL, j'attire votre attention sur la question des boursiers. Les boursiers sont soumis à une obligation d'assiduité. Ça me semblerait quand même très étrange d'avoir des régimes à différentes vitesses, avec des apprentis soumis à une obligation d'assiduité., des boursiers soumis à une obligation d'assiduité, et les autres qui feraient à peu près ce qu'ils veulent parce qu'ils ne seraient ni boursiers ni apprentis. Je ne suis pas sûre qu'on arrive à justifier cette proposition.

Sur les questions de mise en œuvre, je comprends ce que vous dites sur les plateformes, et sur l'espace étudiant, sur BANNER. Je ne sais pas si mettre en place une plateforme va recréer quelque chose qui ne sera pas connecté à nos différents outils. J'ai un petit point d'attention là-dessus. C'est-à-dire qu'on a parfois tendance à créer des objets qui ne communiquent pas entre eux. En revanche, je vais vous donner un élément pour vos futures réflexions. Nous avons une application Sciences Po qui est sous-utilisée aujourd'hui sa maintenance est assurée par le spécialiste de l'assiduité. Et donc, on pourrait réfléchir à une meilleure utilisation de cette application pour les enseignants remplaçant, l'appel en début de séance, ce qui peut contribuer à une certaine forme d'infantilisation. Il pourrait ainsi y avoir une solution qui passerait par une application, avec un QR code qui indique que l'on est présent dans la salle. Idem pour l'enseignant qui est soumis à des contrôles de la part des appariteurs. Il pourrait scanner un QR code en arrivant dans sa salle, et la présence serait automatiquement enregistrée et validée. Je ne sais en revanche pas si cette application permettrait d'avoir accès à son nombre d'absences. En tout cas, sachez qu'il existe déjà quelque chose que l'on peut éventuellement développer avant de créer un autre outil, On a déjà branché la Direction du numérique sur le sujet, il y a quelque temps. Il y a beaucoup de projets en ce moment. Donc, il n'est peut-être pas mis tout en haut de leurs priorités. Mais, je pense qu'il faut creuser cette piste, avant de se lancer dans la construction d'une nouvelle plateforme. Et mon dernier point, parce que je suis un peu longue, concerne les solutions que vous proposez. Petit point de vigilance également sur ce que vous imaginez être une solution plus simple, la gestion par des équipes pédagogiques. Et, vous parlez beaucoup des responsables pédagogiques. Ce sont les assistants pédagogiques qui sont essentiellement en charge de ces sujets-là, de recueillir les relevés d'absence, de faire des extractions, sur le nombre d'absences des étudiants. Je ne suis pas sûre que ce que vous imaginez comme étant une solution plus douce et simple, qui consisterait pour les équipes pédagogiques à faire des relevés hebdomadaires des absences des étudiants, sur un outil qui a son âge, soit la meilleure. Et, c'est là où il faut insister sur la manière dont ce suivi de l'assiduité est fait. Je ne suis pas sûre que revenir à un système manuel soit la bonne chose. En revanche, envoyer à trois heures du matin, avec le nom de l'assistant pédagogique — comme si c'était lui qui était connecté, en train de faire un relevé des absences des étudiants — ne me semble pas pertinent. Je pense qu'on peut attendre 8 heures et 20 heures, si l'on a peur de faire sauter nos serveurs. Et, comme c'est un message qui est signé aujourd'hui, je crois, de la DFI, ça peut être signé de la Direction de la scolarité. Si vous voyez une adresse générique qui s'affiche, je pense que ce sera un petit peu différent. Je vous laisse avancer sur ces sujets-là. Ce sont vraiment juste des remarques, mais encore une fois, merci pour tout le travail qui est fait.

Je réponds un tout petit peu à votre point, Romain. L'ordre du jour, comme vous le savez, est fixé par le directeur. Ce ne sont pas les groupes de travail qui peuvent imposer la mise à l'ordre du jour des conclusions de son groupe. Ils remettent leurs conclusions au directeur. Il est bien prévu, dans le règlement intérieur, que les groupes de travail rendent compte de leurs travaux aux différents conseils. Mais cela suppose une mise à l'ordre du jour par le directeur. Je n'ai aucun doute sur le fait que ce sujet sera suivi avec attention. Merci beaucoup.

Louise WAGENER

C'est le statut salarié étudiant. Étudiant salarié. Il y a eu un groupe de travail CVEF qui avait été construit il y a deux ans, lors de la précédente mandature. Ils avaient produit une note en proposant un statut. Mais, je ne sais pas pourquoi exactement, ça n'a jamais abouti. Et, la note existe. La direction l'a eue. Les anciens élus l'ont eue. Il n'y a pas eu de suite. Je ne sais pas si vous avez là-dessus d'autres précisions.

Romain GUINEBRETIERE

Je fais un petit retour sur la question des étudiants boursiers. Par exemple, à Sorbonne Université, il n'y a plus d'assiduité depuis maintenant un an. Et en fait, il suffit de ne pas faire remonter l'assiduité au CROUS, qui ne vous la demandera normalement pas, si tout se passe bien. Parce que la Sorbonne Université ne le fait pas.

Pierre-Louis PERIN

Louise, vous voulez conclure sur le sujet ?

Louise WAGENER

On a quand même proposé avec Nathan, non pas une révolution, mais, en tout cas, un changement. Si l'absence est justifiée, ça n'entraîne pas une défaillance. C'est quelque chose de nouveau. Dans les faits, ça existe. On sait très bien que si les absences sont justifiées, en fin d'année, le jury lève la défaillance. Mais là, on voudrait juste avancer l'échéance. Et, faire que l'étudiant sache immédiatement que s'il justifie son absence, il n'a pas à attendre le jury de fin d'année, pour savoir si sa défaillance est levée ou pas. Sur ce point-là, est-ce que c'est faisable ? Est-ce que les membres du Conseil, vous estimez que c'est une bonne idée ? C'est peut-être la proposition la plus ambitieuse pour nous.

Jérôme MICHEL

Je trouve que c'est une très bonne idée, d'autant plus qu'elle est presque appliquée comme ça. Il y a sur le logiciel une colonne « absence justifiée ». C'est le premier point.

Pour les apprentis, il y a aussi cette zone. Donc, ce ne serait pas forcément un gros investissement à le faire. Le problème, c'est que parfois, l'information de l'absence passe par le professeur, sans que ça passe par l'administration. Et, vous recevez un mail provenant d'une boîte mail d'un assistant ou d'une assistante. Mais le souci, c'est l'information qui a été déclenchée par un professeur. Elle n'est pas forcément au fait des raisons. Et donc, c'est là aussi que ça trouble. Donc peut-être, chose qui avait été évoquée, pour certains profils d'étudiants qui sont vraiment dispensés d'assiduité, d'empêcher le prof de marquer comme absent ou pas, pour respecter en fait ce qui a été décidé.

Pierre-Louis PERIN

Louise, quelles sont les prochaines étapes ?

Louise WAGENER

Comme présenté en début d'échange, la prochaine étape, c'est de faire une dernière réunion du groupe de travail, pour arrêter une proposition finale du groupe de travail. Et ensuite, solliciter un rendez-vous auprès des différents services de Sciences Po, pour s'assurer de la faisabilité de notre proposition. Peut-être au Conseil de fin juin ou juillet, proposer au directeur d'inscrire à l'ordre du jour les conclusions du groupe de travail.

Pierre-Louis PERIN

Donc, il sera très important que le plus de monde possible soit présent, pour que le groupe de travail soit très représentatif. Vous êtes tous invités à y participer, bien sûr.

Louise WAGENER

Et, on souhaitait remercier, avec Nathan, les participants qui ont déjà pris part aux échanges, et qui nous ont aidés à construire cette note. Donc, on vous remercie aussi pour le travail qui a été fait au sein de ce GT. Il marche très bien. On est très content de ce que ça a donné pour l'instant.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Pas d'autres points ? Pour les points évoqués par Romain...

Kate VIVIAN

J'avais répondu à la première, concernant la réunion. La deuxième. Je rappelle le contexte. Vous nous aviez questionnés sur la possibilité d'avoir des interactions en anglais, de la part de membres élus des conseils. Et, ceci notamment en vue de favoriser une meilleure diversité internationale, au sein de la gouvernance de Sciences Po. C'est évidemment souhaitable. Je reprends vraiment les éléments tels qu'ils ont été envoyés par la Direction des affaires juridiques. La première est basée sur la Constitution. La langue de la République est le français. La deuxième, c'est une loi de 1994 dite Toubon. Elle indique que le service public ne doit faire usage que de la langue française. Et, donc le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche également. Et ensuite, plus précisément, nous concernant, le Code de l'éducation précise que l'enseignement doit se dérouler en français. Évidemment, il y a des exceptions qui peuvent être accordées. Sciences Po en est la preuve. Mais, ces exceptions doivent être accréditées, validées. Donc, elles restent vraiment des dérogations à une base qui est un enseignement en français. Et donc, *de facto*, une vie institutionnelle et universitaire qui s'inscrit dans un cadre francophone, selon la Direction des affaires juridiques. Donc, c'est le cadre théorique. En pratique, elle nous dit qu'il peut y avoir une tolérance ponctuelle, pour des échanges un moment en anglais, un intervenant ou une intervenante qui doit s'exprimer en anglais. Mais, cela ne peut jamais nuire à la compréhension globale des débats. S'il y a un autre membre d'un conseil qui indique ne pas comprendre une intervention faite en anglais, on doit immédiatement traduire. Et, faire en sorte que la compréhension de tous les membres soit assurée en français uniquement. Sinon, l'incompréhension serait portée au PV. Et, il y aurait ensuite des fragilités pour d'éventuelles délibérations. Et ensuite, toute la documentation juridique doit être en français. Donc, les PV doivent être en français. Ils doivent être traduits systématiquement, lorsqu'il y a des échanges qui se tiennent en anglais, ponctuellement. Voilà les éléments assez précis et contraignants, quand même. Ils ne nous surprennent pas totalement. J'ai bon espoir qu'à l'avenir, on continue d'avoir quelques membres internationaux. Je trouve que c'est extrêmement important, du point de vue de la représentativité de nos communautés. Mais, on ne pourra pas permettre à des membres intégralement anglophones de participer au Conseil

Pierre-Louis PERIN

Je crois que ça correspond à la pratique qu'on avait déjà eu l'occasion de suivre. Elle permet donc d'accueillir des personnes parlant en anglais, quand c'est nécessaire, du point de vue des invités ou des convoqués. On pourra continuer à le faire. C'est une très bonne chose. En revanche, je crois qu'il faut noter le point qu'il y a une borne juridique infranchissable : il paraît impossible que des membres s'expriment intégralement en anglais.

Jérôme MICHEL

J'aurais une question et une remarque. Il y a un second groupe de travail sur la liberté académique. On en fait une séance. Depuis, il n'y en a plus. Et donc, on s'approche des congés. En tout cas, est-ce que vous avez déjà la date de la prochaine séance ou pas ?

Pierre-Louis PERIN

Absolument. On envisage le 13 mai. Je pense que vous recevrez un message très vite. La prochaine réunion permettra de continuer la réflexion avec d'autres invités.

Jérôme MICHEL

Et donc, j'avais une remarque. Cela va peut-être vous amuser. La nouvelle technologie se développe de manière incroyable. On se focalise sur l'IA. Il y a aussi des gadgets qui commencent à intervenir. Ce sont notamment les Méta Glasses, les lunettes avec accès sur Internet. Je m'inquiète un peu. On fait de plus en plus de devoirs sur table, avec des personnes qui disposent de ces lunettes. Elles donnent un accès à Internet. Et est-ce qu'on réfléchit aussi à ce genre de risque de tricherie ? Pour l'instant, c'est encore à la marge. Mais, c'est des lunettes qui marchent très bien. Elles sont remboursées par les mutuelles. Je voulais juste vous alerter. Si l'on déplace un problème, on en crée peut-être un autre ailleurs.

Anne-Solenne DE ROUX

La réponse est oui, Jérôme. Et, la question se pose aussi pour nos entretiens d'admission qui ont lieu à distance. Et donc, on sait qu'il peut y avoir un recours à l'IA. Jusqu'ici, l'expérience nous montre que les candidats ne sont pas forcément très à l'aise avec le fait de manipuler une IA, en même temps qu'ils répondent à des questions. Et donc, quand on arrive à le déceler, c'est qu'ils lisent des réponses très

structurées. Ils utilisent un vocabulaire qui ne correspond pas du tout à celui qu'ils emploient, quand on leur pose des questions, pour lesquelles ils ne font pas des recherches en même temps. Mais, tout ça n'est qu'une question de temps. Et surtout, ne répond pas à la question des lunettes connectées, comme tu le dis.

Pierre-Louis PERIN

Merci à tous ceux qui sont restés jusqu'au bout, un peu moins nombreux qu'au départ. La séance est levée.

Pierre-Louis PERIN lève la séance à 10 heures 17.